



## REGLEMENT DE L'OPERATION COMMERCIALE « BOOSTEZ VOTRE POUVOIR D'ACHAT »

DU 2 AU 30 AVRIL 2024 -ST MARCELLIN

### REGLEMENT CLIENT

#### ART.1 Société organisatrice

L'association des commerçants de St Marcellin « Cœur du Commerce », dont le siège social est 2 Avenue du Collège 38160 Saint Marcellin, Organise du 2 au 30 avril 2024 une opération commerciale intitulée « Boostez votre pouvoir d'achat » en partenariat avec l'Office du commerce et de l'Artisanat du Territoire SMVIC.

#### ART.2 Conditions de Participation

Cette opération est ouverte aux particuliers, personnes physiques majeures

#### ART.3 Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se rendre dans un commerce de St Marcellin adhérent à l'Office du commerce et de l'artisanat du territoire. Les commerces adhérents étant identifiés par l'affiche de l'opération.

Pour tout achat payé avec un ou plusieurs bons d'achat Mescommerces-monterritoire-smvi de 10 €, la valeur faciale du bon est bonifiée de 20 %, soit 1 bon de 10 € vaut 12 €.

L'offre est cumulable jusqu'au montant maximum de 600 € d'achat, soit 50 bons de 10 € dépensés, 100 € étant offert.

Des bons sont disponibles à l'achat au magasin Krys, 18 Grande Rue à St Marcellin (heures d'ouverture), avec un plafond par personne de 1000 €, durant toute la durée de l'offre.

La responsabilité de l'association organisatrice « Cœur de commerce » ne pourra être engagée au-delà d'une dotation de 6000 €, soit une dépense globale des consommateurs de 30000 €, pendant la période désignée.

#### ART.4 Réclamations

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à l'opération devra être formulée par écrit à l'adresse de l'association organisatrice.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture de l'opération, l'association sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement.

#### ART.5 Acceptation de règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**FIN DU PRESENT REGLEMENT**

**Monsieur Stéphane Riou,  
Président de Cœur du Commerce**